

CONSEIL PROVINCIAL DU BRABANT WALLON

Procès-verbal de la séance du

Vendredi 6 décembre 2024

Monsieur le Président indique que comme c'est désormais l'habitude, la séance est filmée par TV Com et retransmise sur le Facebook live du BW.

Monsieur le Président informe que conformément à l'article L2212-13 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Présidence de cette séance est assurée par le membre qui compte le plus d'ancienneté en qualité de Conseiller provincial et, en cas de parité, par le Conseiller le plus âgé, assisté des membres les plus jeunes comme secrétaires.

Monsieur le Président invite donc Mesdames Laurie SEMAILLE et Delphine DE SAUVAGE à venir le rejoindre à la table pour former le bureau provisoire.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Monsieur le Président demande aux Membres du Conseil de signaler leur présence en appuyant sur la touche 1 de leur commande.

Liste des présences
6/12/2024, 14:02

PRESENTS	37
AGAPITOS Sophie (ECOLO) – ANTOINE Baptiste (Les Engagés) – BASEGGIO Walter (PS) – BURTON Emmanuel (MR) – BURY-HAUCHART Stéphanie (MR) – CAMBRON Carl (Les Engagés) – CHENOY Marie-Céline (Les Engagés) – COLIGNON Vanessa (ECOLO) – COURONNÉ Gérard (MR) – de COSTER-BAUCHAU Sybille (MR) – de SAUVAGE Delphine (ECOLO) – D'HONDT Luc (DéFI) – DISTER Christophe (MR) – du MONCEAU de BERGENDAL Cédric (Les Engagés) – EVRARD Isabelle (PS) – GHIOT Carole (MR) – GODFRIAUX Jordan (MR) – GOES Benjamin (Les Engagés) – HUART Pierre (MR) – JOLLY Ferdinand (Les Engagés) – KARIM-HOSSELET Maha (Les Engagés) – KEYMOLEN Sophie (MR) – LORIERIS Savinien (PTB) – LOUVIGNY Lyseline (Les Engagés) – MASSON Anne (MR) – MEURICE Jean-Luc (MR) – OLEFFE Séverine (Les Engagés) – RENAULT Louison (PS) – ROTTHIER Laurence (MR) – RYCKMANS Hélène (ECOLO) – SEMAILLE Laurie (MR) – STUCKENS Tanguy (MR) – TORDOIR Joseph (MR) – VANHAM Olivier (Les Engagés) – VERMISSEN-SOLLIE Chantal (MR) – VERTÉ Cédric (PS) – WAUTERS Frank (PTB)	
	37

Communications

Monsieur le Président rappelle que le Conseil se réunit ce jour, conformément à l'article L2212-13 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation qui dispose qu'après chaque renouvellement intégral du Conseil provincial, les Conseillers nouvellement élus se réunissent, de plein droit, sans convocation le premier vendredi du mois de décembre qui suit les élections.

Monsieur le Président indique que conformément à l'article L2212-13 du CDLD, l'ordre du jour de cette séance est uniquement composé comme suit :

- Installation des Conseillers provinciaux
- Nomination des membres du bureau définitif
- Reconnaissance des groupes politiques et prise de connaissance des chefs de groupe (article L2212-39, § 1^{er} du CDLD)
- Vote du pacte de majorité, prestation de serment des membres du Collège et élection du Président du Collège provincial

- Prise d'acte de la répartition des attributions des Membres du Collège (article L2212-46 du CDLD)
- Prise d'acte du nombre de commissions et du nombre de membres au sein de chacune d'elles (article 11 du ROI)

Monsieur le Président signale que les documents suivants sont déposés sur les bancs :

- Le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial dans sa version « outil » (la version qui comporte les dispositions du CDLD) ;
- Le guide Gouvernance ;
- Les actes de présentation au bureau, à la présidence du collège et aux présidences de commission ;
- Le Pacte de majorité ;
- La répartition des attributions entre les Députés provinciaux ;
- La répartition des compétences des Commissions ;
- Les procédures d'accès aux environnements de travail du Conseil provincial.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que Monsieur le Gouverneur a réceptionné la demande de Monsieur Marc BASTIN de porter le titre honorifique de sa fonction de Député provincial et que la proposition de résolution y relative se trouve également sur les bancs.

Le Conseil aborde son ordre du jour.

1^{er} Objet - Installation des Conseillers provinciaux

Monsieur le Président informe les membres effectifs qu'en date du 4 novembre 2024, le Conseil des élections locales a validé les élections provinciales (Annexe n°1).

Monsieur le Président annonce qu'en vertu de l'article L2212-13, le Collège provincial a procédé à la vérification des conditions d'éligibilité et d'incompatibilité dans le chef de chaque élu. Il ressort de l'examen des pièces mises à disposition que tous les élus réunissent les conditions d'éligibilité et qu'aucun ne se trouve dans des cas d'incompatibilité. Par conséquent, l'ensemble des élus présents peuvent être installés et sont invités à venir prêter serment.

Prestation de serment de Pierre HUART en se tournant vers l'Assemblée.

Monsieur le Président invite les membres effectifs à prêter le serment légal « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge* ».

Monsieur le Président constate que tous les élus ont prêté serment et sont dès lors installés dans leur fonction.

2^{ème} Objet - Nomination des membres du Bureau définitif

Monsieur le Président informe, qu'en exécution de l'article L2212-13 du CDLD, il est procédé à la nomination du Président, des deux vice-Présidents ainsi que des deux secrétaires et à la composition du Bureau.

L'article 6 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial fixe la composition du bureau comme suit : le Président du Conseil, les 2 vice-Présidents, les 2 Secrétaires et les chefs de groupe.

Le Conseil procède à la nomination du Président du Conseil provincial.

Monsieur le Président déclare avoir reçu des groupes MR et Les Engagés la candidature de Madame Maha KARIM-HOSSELET et indique n'avoir réceptionné aucune autre candidature (Annexe n°2).

Dès lors qu'aucune autre candidature n'a été réceptionnée, le Conseil acte la nomination de Madame Maha KARIM-HOSSELET en tant que Présidente du Conseil provincial.

Monsieur le Président lui cède la place et la parole.

(Changement de présidence)

Madame la Présidente remercie Monsieur Pierre HUART pour sa présidence provisoire du Conseil provincial.

Le Conseil procède à la nomination des 2 vice-Présidents et des 2 Secrétaires.

Madame la Présidente déclare avoir reçu des groupes MR et Les Engagés, la candidature de Monsieur Pierre HUART au poste de premier vice-Président et indique n'avoir réceptionné aucune autre candidature.

Dès lors qu'aucune autre candidature n'a été réceptionnée, le Conseil provincial acte la nomination de Monsieur Pierre HUART en qualité de premier vice-Président du Conseil provincial (Annexe n°3).

Madame la Présidente déclare avoir reçu des groupes MR et Les Engagés, la candidature de Monsieur Jean-Luc MEURICE au poste de deuxième vice-Président et indique n'avoir réceptionné aucune autre candidature.

Dès lors qu'aucune autre candidature n'a été réceptionnée, le Conseil provincial acte la nomination de Monsieur Jean-Luc MEURICE en qualité de second vice-Président du Conseil provincial (Annexe n°4).

Le Conseil procède à la nomination des deux Secrétaires.

Madame la Présidente déclare avoir reçu des groupes MR et Les Engagés, la candidature de Madame Stéphanie BURY au poste de première Secrétaire et déclare n'avoir réceptionné aucune autre candidature.

Dès lors qu'aucune autre candidature n'a été réceptionnée, le Conseil provincial acte la nomination de Madame Stéphanie BURY en qualité de première Secrétaire du Conseil provincial (Annexe n°5).

Madame la Présidente déclare avoir reçu des groupes MR et Les Engagés la candidature de Monsieur Ferdinand JOLLY au poste de second Secrétaire et indique n'avoir réceptionné aucune autre candidature.

Dès lors qu'aucune autre candidature n'a été réceptionnée, le Conseil provincial acte la nomination de Monsieur Ferdinand JOLLY en qualité de second Secrétaire du Conseil provincial (Annexe n°6).

(Changement de secrétaires)

Monsieur la Présidente invite les deux secrétaires à la rejoindre et remercie Mesdames Laurie SEMAILLE et Delphine de SAUVAGE d'avoir assuré le secrétariat provisoire.

L'ensemble des membres du Bureau étant maintenant nommé, Madame la Présidente déclare le Bureau du Conseil définitif.

3^{ème} Objet - Reconnaissance des groupes politiques

Madame la Présidente rappelle l'article L2212-39 §1^{er} du CDLD qui précise que le ou les Conseillers élus sur une même liste lors des élections constituent un groupe politique dont la dénomination est celle de ladite liste. L'article L2212-14 du CDLD dispose que le Conseil provincial fixe les modalités de reconnaissance des groupes politiques.

La composition des groupes politiques découle donc automatiquement des élus dont l'élection est validée.

Il est donc pris acte des groupes politiques suivants :

- le groupe MR ;
- le groupe Les Engagés ;
- le groupe ECOLO ;
- le groupe PS ;
- le groupe PTB ;
- le groupe DÉFI.

Conformément à l'article 10 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil, Madame la Présidente porte à la connaissance des membres du Conseil le nom des chefs de groupe (Annexe n°7) :

- pour le groupe MR : Monsieur Joseph TORDOIR
- pour le groupe Les Engagés : Monsieur Baptiste ANTOINE
- pour le groupe ECOLO : Madame Sophie AGAPITOS
- pour le groupe PS : Madame Isabelle EVRARD
- pour le groupe PTB : Monsieur Savinien LORIER
- pour le groupe DÉFI : Monsieur Luc D'HONDT

4^{ème} Objet - Pacte de majorité, nomination des membres du Collège provincial et élection du Président du Collège provincial

Madame la Présidente indique que Madame la Directrice générale a réceptionné en date du 20 novembre le projet de pacte déposé par les listes n°5 MR et n°2 Les Engagés.

Pour rappel, conformément à l'article L2212-39 du CDLD, le pacte doit comprendre :

- l'indication des groupes politiques qui y sont parties ;
- l'identité des 4 candidats députés provinciaux (de genre différent) avec un ordre de présentation (*le rang des députés provinciaux est déterminé par leur place dans la liste figurant dans le pacte de majorité*).

Le pacte doit également être signé :

- par l'ensemble des personnes y désignées et ;
- par la majorité des membres de chaque groupe politique dont au moins un membre est proposé pour participer au collège.
(*Est nul le projet de pacte non conforme aux alinéas précédents.*
Est nulle la signature apposée par un Conseiller sur un projet de pacte non signé par la majorité de son groupe politique.)

Madame la Présidente précise que Madame la Directrice générale a constaté que le projet de pacte respecte l'ensemble de ces prescrits.

Madame la Présidente indique qu'une attestation sur l'honneur de chaque candidat proposé au mandat de député provincial déclarant qu'il ne se trouve dans aucune situation d'incompatibilité est jointe au projet de pacte.

Madame la Présidente précise que Madame la Directrice générale a également constaté le respect de ce prescrit.

Madame la Présidente invite le Conseil provincial à voter sur le projet de pacte de majorité (Annexe n°8).

Liste des votants
6/12/2024, 14:22

OUI	28
ANTOINE Baptiste (Les Engagés) – BURTON Emmanuel (MR) – BURY-HAUCHART Stéphanie (MR) – CAMBRON Carl (Les Engagés) – CHENOY Marie-Céline (Les Engagés) – COURONNÉ Gérard (MR) – de COSTER-BAUCHAU Sybille (MR) – DISTER Christophe (MR) – du MONCEAU de BERGENDAL Cédric (Les Engagés) – GHIOT Carole (MR) – GODFRIAUX Jordan (MR) – GOES Benjamin (Les Engagés) – HUART Pierre (MR) – JOLLY Ferdinand (Les Engagés) – KARIM-HOSSELET Maha (Les Engagés) – KEYMOLEN Sophie (MR) – LORIERIS Savinien (PTB) – LOUVIGNY Lyseline (Les Engagés) – MASSON Anne (MR) – MEURICE Jean-Luc (MR) – OLEFFE Séverine (Les Engagés) – ROTTHIER Laurence (MR) – SEMAILLE Laurie (MR) – STUCKENS Tanguy (MR) – TORDOIR Joseph (MR) – VANHAM Olivier (Les Engagés) – VERMISSEN-SOLLIE Chantal (MR) – WAUTERS Frank (PTB)	
ABSTENTIONS	9
AGAPITOS Sophie (ECOLO) – BASEGGIO Walter (PS) – COLIGNON Vanessa (ECOLO) – de SAUVAGE Delphine (ECOLO) – D'HONDT Luc (DéFI) – EVRARD Isabelle (PS) – RENAULT Louison (PS) – RYCKMANS Hélène (ECOLO) – VERTÉ Cédric (PS)	
	37

Madame la Présidente déclare que le pacte de majorité présenté par les listes n°5 MR et n°2 Les Engagés est adopté par 28 oui et 9 abstentions.

Madame la Présidente annonce que sont donc élus de plein droit Députés provinciaux, dans l'ordre de préséance suivant :

- 1^{er} Député provincial : Monsieur Tanguy STUCKENS
- 2^{ème} Député provincial : Monsieur Benjamin GOES
- 3^{ème} Député provincial : Madame Sophie KEYMOLEN
- 4^{ème} Député provincial : Monsieur Christophe DISTER

Madame la Présidente remercie, au nom du Conseil provincial, Messieurs Marc BASTIN et Louison RENAULT et Madame Isabelle EVRARD pour le travail qu'ils ont accompli pendant leurs années de mandat.

Faisant suite à la demande de Monsieur Marc BASTIN de porter le titre honorifique de Député provincial honoraire, Madame la Présidente invite le Conseil provincial à voter sur la proposition de résolution n°124/1/24 (Annexe n°9).

Liste des votants
6/12/2024, 14:24

OUI	37
AGAPITOS Sophie (Ecolo) – ANTOINE Baptiste (Les Engagés) – BASEGGIO Walter (PS) – BURTON Emmanuel (MR) – BURY-HAUCHART Stéphanie (MR) – CAMBRON Carl (Les Engagés) – CHENOY Marie-Céline (Les Engagés) – COLIGNON Vanessa (Ecolo) – COURONNÉ Gérard (MR) – de COSTER-BAUCHAU Sybille (MR) – de SAUVAGE Delphine (Ecolo) – D'HONDT Luc (DéFI) – DISTER Christophe (MR) – du MONCEAU de BERGENDAL Cédric (Les Engagés) – EVRARD Isabelle (PS) – GHIOT Carole (MR) – GODFRIAUX Jordan (MR) – GOES Benjamin (Les Engagés) – HUART Pierre (MR) – JOLLY Ferdinand (Les Engagés) – KARIM-HOSSELET Maha (Les Engagés) – KEYMOLEN Sophie (MR) – LORIERIS Savinien (PTB) – LOUVIGNY Lyseline (Les Engagés) – MASSON Anne (MR) – MEURICE Jean-Luc (MR) – OLEFFE Séverine (Les Engagés)	

– RENAULT Louison (PS) – ROTTHIER Laurence (MR) – RYCKMANS Hélène (Ecolo) – SEMAILLE Laurie (MR) – STUCKENS Tanguy (MR) – TORDOIR Joseph (MR) – VANHAM Olivier (Les Engagés) – VERMISSEN-SOLLIE Chantal (MR) – VERTÉ Cédric (PS) – WAUTERS Frank (PTB)

37

La proposition de résolution n°124/1/24 est adoptée par 37 oui.

Le Conseil provincial autorise dès lors Monsieur Marc BASTIN à porter le titre de Député provincial honoraire.

Madame la Présidente invite Monsieur Tanguy STUCKENS à prêter serment en qualité de député provincial, prend acte de sa prestation de serment et le déclare installé dans ses fonctions.

Madame la Présidente invite Monsieur Benjamin GOES à prêter serment en qualité de député provincial, prend acte de sa prestation de serment et le déclare installé dans ses fonctions.

Madame la Présidente invite Madame Sophie KEYMOLEN à prêter serment en qualité de députée provinciale, prend acte de sa prestation de serment et la déclare installée dans ses fonctions.

Madame la Présidente invite Monsieur Christophe DISTER à venir prêter serment en qualité de député provincial, prend acte de sa prestation de serment et le déclare installé dans ses fonctions.

Le Conseil provincial procède à l'élection du Président du Collège provincial.

Madame la Présidente déclare avoir reçu des groupes MR - Les Engagés l'acte de présentation de Monsieur Tanguy STUCKENS et n'avoir réceptionné aucune autre candidature.

Dès lors qu'il n'y a pas d'autre candidature, le Conseil provincial acte la désignation de Monsieur Tanguy STUCKENS en qualité de Président du Collège provincial (Annexe n°10).

5^{ème} Objet - Prise d'acte de la répartition des attributions des Membres du Collège

Madame la Présidente rappelle que, conformément à l'article L2212-46 du CDLD, le Collège communique au Conseil la répartition des attributions entre les membres du Collège.

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur Tanguy STUCKENS, Président du Collège provincial.

À sa demande et conformément à l'article L2212-52 du CDLD, Madame la Présidente passe la parole à Monsieur le Gouverneur Gilles MAHIEU.

6^{ème} Objet - Prise d'acte du nombre de commissions et du nombre de membres au sein de chacune d'elles (article 11 du R.O.I.)

Conformément au Règlement d'Ordre Intérieur et notamment son article 11, le Conseil provincial installe les 4 Commissions après l'élection du bureau définitif, chacune étant composée de 12 membres. Madame la Présidente précise que la répartition des compétences de chacune des commissions se trouve sur les bancs et à l'écran (Annexe n°11).

Madame la Présidente indique qu'il est pris acte des présentations des candidats suivants aux présidences de commissions conformément à la clé d'hondt (Annexe n°12) :

- le groupe MR propose la candidature de Monsieur Joseph TORDOIR à la présidence de la 1^{ère} Commission ;
- le groupe MR propose la candidature de Madame Laurie SEMAILLE à la présidence de la 2^{ème} Commission ;
- le groupe MR propose la candidature de Madame Anne MASSON à la présidence de la 3^{ème} Commission ;
- le groupe Les Engagés propose la candidature de Madame Séverine OLEFFE à la présidence de la 4^{ème} Commission.

Madame la Présidente signale qu'un courrier électronique sera envoyé aux chefs de groupe pour finaliser la composition des commissions conformément à la clé d'Hondt.

Clôture de la séance

Madame la Présidente informe les membres du Conseil qu'il est envisagé que la prochaine séance se tienne le jeudi 19 décembre à 18h00 et que la réunion des commissions y relative se déroulerait le jour même avant la séance.

Madame la Présidente précise que la convocation sera adressée la semaine prochaine par courrier électronique.

Par ailleurs, Madame la Présidente signale qu'une formation au fonctionnement de l'application informatique i.A.Delib Conseil sera organisée en teams le 10 décembre à 18h00. Cette formation est importante dans la mesure où cette application est la voie d'accès à toutes les pièces du Conseil provincial.

En outre, un groupe Teams est constitué qui comporte notamment les documents généraux tels que le R.O.I. et l'agenda des séances.

Madame la Présidente précise quelques modalités pratiques d'organisation et invite chaque élu à se rendre auprès du personnel de l'administration :

- pour signer sa prestation de serment ainsi que la charte déontologique ;
- pour prendre possession de la tablette ;
- pour prendre possession de son écharpe.

Enfin, Madame la Présidente signale que les photos seront prises dans la foulée.

* * *

Clôture de la séance du Conseil provincial

Madame la Présidente lève la séance 14h50.

Le Conseil s'ajourne jusqu'à la prochaine convocation.

La Directrice générale,

Annick NOËL



La Présidente du Conseil provincial,

Maha KARIM-HOSSELET

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials and a surname.